

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Ecole de Formation des Barreaux du ressort de la cour d'appel de Paris



EFB

1 rue Pierre-Antoine Berryer CS 900022

92795 Issy-les-Moulineaux cedex

*Octobre 2018*

\*\*\*

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'EFB (**déclaration d'enregistrement n° 11753012375**) offre au client, acheteur professionnel, qui l'accepte, une formation issue de son offre de formations.

Le client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses conditions générales d'achat (CGA). La réception du bulletin d'inscription par le client et le paiement de la facture émise par l'EFB emporte l'adhésion entière et sans réserve du client à ces CGV, le client reconnaissant ainsi en avoir une parfaite connaissance.

#### **1. Formations concernées**

1.1. L'EFB propose divers types de formations pouvant être réalisées dans les locaux de l'EFB et/ou en ligne.

1.2. L'ensemble des formations proposées peut être consulté sur le site de l'EFB <http://www.efb.fr/formation-continue/>

#### **2. Modalités d'inscription**

**2.1.** La demande d'inscription à une formation peut être faite par l'un des moyens suivants :

- en ligne sur <http://www.efb.fr/formation-continue/>

- envoi d'un email indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du client (nom, prénom, fonction, adresse, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates, l'intitulé de la formation et le nombre de participants que le client souhaite inscrire.

Par son inscription, le client déclare avoir pleinement connaissance des conditions tarifaires correspondantes ainsi que les présentes CGV et de fait les accepte.

**2.2.** Pour chaque formation dispensée par l'EFB, un nombre minimum et maximum de participants est prévu ; les inscriptions pour la session cessent d'être retenues quand le nombre maximum est atteint et la formation est alors affichée avec la mention « *complet* ». Les inscriptions réglées sont définitives et retenues en priorité.

**2.3.** Un accusé de réception est adressé au client automatiquement après réception de sa demande d'inscription et de son règlement en ligne. Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation.

**2.4.** Au plus tard cinq jours avant la date prévue pour la formation, le client reçoit confirmation de celle-ci ainsi que les informations pratiques la concernant, ou est informé de son annulation si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint.

**2.5.** L'EFB fera parvenir au client tous les documents (convocation, nature et intitulé et durée de la formation, attestation de participation le cas échéant et les factures afférentes) relatifs à la formation par e-mail à l'adresse fournie par lui au moment de son inscription.

### **3. Modalités de formation**

**3.1.** La forme et le contenu des outils pédagogiques sont régis par l'EFB, qui est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix.

**3.2.** Les durées de formation varient et sont précisées sur le site :

<http://www.efb.fr/formation-continue/> et sur les supports de communication de l'EFB.

Les formats des formations varient : 2 heures, 4 heures, 6 heures et plus.

**3.3.** Les participants à la formation suivie dans les locaux de l'EFB sont tenus de respecter le **règlement intérieur** qui leur est communiqué.

**3.4.** Les documents projetés et remis au client dans le cadre de la formation sont élaborés par l'intervenant, sous son entière responsabilité. L'EFB ne saurait être tenue responsable d'une quelconque erreur ou d'un oubli constaté dans ceux-ci.

La documentation remise au client doit être considérée comme un **support pédagogique** et non comme un document officiel explicitant la réglementation applicable. Il est précisé en tant que de besoin que l'EFB n'est pas tenue d'assurer une quelconque mise à jour de la documentation postérieurement à la formation.

**3.7.** L'EFB remet une **attestation de présence et de règlement** à l'issue de la formation et après émargement.

**3.8.** Pour les avocats du **barreau de Paris**, l'attestation de présence est remise par fichier au service compétent de l'Ordre du barreau de Paris afin de créditer leur compte FCO dans leur espace personnel.

#### **4. Tarifs et conditions de règlement**

4.1. Les conditions tarifaires des formations sont indiquées sur le site : <http://www.efb.fr/formation-continue/>

Les prix des formations sont indiqués en euros HT et TTC (la TVA étant applicable).

4.2. Pour les formations en ligne, les tarifs n'incluent pas le coût de la connexion à internet qui reste de la responsabilité du client et à sa charge. Le montant des formations en ligne est facturé et dû, indépendamment du fait que le client s'est ou non connecté.

4.3. Sauf stipulation contraire convenue par écrit entre les parties, le(s) déjeuner(s), l'accès à l'espace pédagogique en ligne, les modules qui y sont proposés et la documentation, lorsqu'ils sont offerts, font partie intégrante de la prestation et ne peuvent être vendus séparément. Il est précisé que le contenu de l'espace pédagogique en ligne est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité.

4.4. Les factures sont adressées automatiquement après le paiement en ligne par carte bancaire (notamment par le biais du site <http://www.efb.fr/formation-continue/>).

#### **5. Financement**

5.1. Les frais d'inscription d'un avocat aux formations sont susceptibles de lui être remboursés par le FIFPL dans le cadre d'une prise en charge individuelle, dans la limite de son budget annuel de formation.

5.2 Il appartient au client de faire une demande de prise en charge auprès du FIFPL avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

#### **6. Annulation, report**

6.1. Toute annulation ou report d'inscription doit être formulé au plus tôt et par écrit.

6.2. L'annulation de l'inscription par le client est possible jusqu'à 10 jours ouvrés avant la date de la formation, sous réserve de déduction des frais administratifs et de gestion. (Remboursement des frais d'inscription à hauteur de 95 %).

L'annulation de l'inscription moins de dix jours ouvrés avant la date de la formation et jusqu'à celle-ci, entraîne la facturation du coût de la formation à hauteur de 55 %.

L'annulation de l'inscription le jour de la formation ne donne lieu à aucun remboursement.

6.3. L'EFB se réserve le droit de reporter une formation, à condition d'en informer préalablement et dans les meilleurs délais le client et de proposer une nouvelle date pour la formation.

6.4. En cas d'absence ou de défaillance du formateur, l'EFB s'engage à ce que celui-ci soit remplacé par une personne aux compétences techniques et qualifications équivalentes, et veille à ce que le changement de formateur n'empêche pas le bon déroulement de la formation. Si ce remplacement n'est pas possible, l'EFB s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

6.5. L'EFB se réserve le droit de supprimer sans proposer de nouvelle date, une formation jusqu'à **dix jours** avant la date prévue. Dans cette hypothèse, la formation concernée n'est pas facturée au client, et l'EFB procède au remboursement de tout montant d'ores et déjà perçu, à l'exclusion de tout autre coût.

## **7. Responsabilité**

**7.1.** Les formations proposées par l'EFB sont conformes à leur description et programme publiés sur le site internet <http://www.efb.fr/formation-continue/>. Il appartient au client de prouver toute non-conformité éventuelle.

**7.2.** Le client est seul responsable du choix de la formation fournie par l'EFB.

**7.3.** La responsabilité de l'EFB ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs subis par le client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'EFB serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'EFB ne pourra excéder le montant total du prix payé par le client au titre de la formation concernée.

## **8. Données personnelles**

Les données collectées dans le cadre du formulaire d'inscription en ligne font l'objet d'un traitement de la part de l'EFB à des fins de gestion pédagogique et administrative.

Conformément au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, nous vous informons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement et de portabilité sur vos données, que vous pouvez exercer en nous contactant à l'adresse ([efbfc@efb.fr](mailto:efbfc@efb.fr)) et en joignant à votre demande un justificatif d'identité.

## **9. Dispositions générales**

**9.1.** Les CGV sont accessibles en ligne. Elles peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'EFB, avec application immédiate.

Seule la dernière version mise en ligne est applicable.

**9.2.** Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité du reste des CGV ni de la formation concernée.

**9.3.** Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

**9.4.** Le client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du code civil.

**9.5.** Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Les parties conviendront de la désignation en commun d'un médiateur en cas de difficulté d'application des présentes CGV.